



Ville de Marck-en-Calaisis

PROCES-VERBAL

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

Vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
PILLE Robert	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
DESORT Annie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BUTEZ Philippe	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL William	(Pouvoir Jean-Paul LEDET)
BOUCHEL Céline	
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

INFORMATIONS

« Mesdames et messieurs les élus, bonsoir à toutes et à tous.
Commençons tout d'abord ce conseil municipal par quelques informations :

Il s'agit maintenant de faire un premier bilan de notre plan de sobriété énergétique.
Je vous rappelle que la commune a approuvé au conseil municipal du 26 septembre 2022 un ensemble de mesures visant à réduire ses consommations énergétiques afin de protéger l'environnement et limiter l'impact de la crise énergétique sur les finances communales.
28 propositions avaient été réalisées par les Elus, les membres des comités consultatifs, les directeurs d'école et le personnel communal dans les 5 thématiques suivantes : revoir le système d'éclairage et de chauffage, se déplacer de manière pragmatique et responsable, moduler les usages pour mieux gérer sa consommation, la dématérialisation, et les comportements à adopter pour les agents au bureau.

Après un hiver, les résultats sont probants.

Sur ces 28 propositions, 17 ont été réalisées, 5 sont en cours et 3 n'ont pas encore été réalisées.

Par exemple, concernant la proposition d'éteindre l'éclairage public sur les axes secondaires la nuit de 23h à 5h la semaine et de 1h jusqu'à 6h le week-end et jours fériés », le premier bilan de nos consommations est très positif.

En comparant la consommation réelle des 5 premiers mois de l'année de l'éclairage public entre 2022 et 2023, la commune a estimé une baisse de ses consommations en l'électricité de 153 565 KWh sur 2023 soit 40,97 % de moins par rapport à 2022 ce qui permettra de limiter l'augmentation tarifaire à 1 856,17 euros HT au lieu de 37 298,70 euros HT.

Cette mesure a déjà permis d'économiser environ 35 442,53 euros.

Il en est de même au sein de nos bâtiments communaux.

La sensibilisation menée par la commune a porté ses fruits sur les consommations électriques.

En réalisant la même projection que pour l'éclairage public, soit la comparaison entre les 4 premiers mois de l'année 2022 et 2023, une baisse de 34 625 KWh soit de 21,43 % a été évaluée ce qui permet de limiter l'augmentation tarifaire à 27 665,97 euros HT au lieu de 48 362, 62 euros HT et de réaliser une économie de 20 696,65 euros.

Enfin, concernant les dépenses de chauffage, malgré une stabilisation de nos consommations, la crise énergétique impacte fortement les finances communales avec une augmentation estimée à ce jour de 35% de notre facture gaz soit de 62 000 euros.

Ne nous décourageons pas, les efforts portent et porteront leur fruit.

Je tenais d'ores et déjà à remercier l'ensemble des usagers qui ont œuvré et œuvrent à utiliser de manière raisonné et économique nos installations, plus particulièrement les associations et clubs sportifs et les agents communaux mais également l'ensemble des marchois et marchoises pour leur compréhension concernant le choix qui a été le nôtre, d'éteindre l'éclairage public.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ma rencontre avec madame la Sous-Préfète et monsieur le Commissaire la semaine dernière pour réaliser un point de situation sur la sécurité publique, rencontre qui sera renouvelée régulièrement afin de démontrer la nécessité de créer une antenne du commissariat de police sur notre territoire.

Tout d'abord le démantèlement du campement de la zone de la Turquie,

Cela faisait plusieurs semaines que les Elus sollicitaient les services de l'Etat pour le démantèlement de ces installations illicites qui engendraient de nombreux désagréments pour les habitants et entreprises, notamment ceux proches de la zone qui nous avaient fait part de leur mécontentement.

La commune salue cette évacuation et demandera aux services de l'Etat de tout faire pour éviter une nouvelle installation.

Un point a également été réalisé sur les faits de délinquance générale constatés sur la commune qui baissent sur les 4 premiers mois de l'année de 34 % par rapport à 2022, preuve que l'action de la commune dans ce domaine porte ses fruits.

D'ailleurs, les caméras du projet Terminus sont aujourd'hui opérationnelles et le système de vidéoverbalisation devant les 4 écoles également.

La prévention sera de rigueur jusqu'à la rentrée pour ensuite verbaliser les automobilistes mettant en danger la sécurité des enfants.

Dans le domaine de la prévention, ce qui montre bien que la commune ne fait pas que de la répression, le lundi 3 avril dernier, un forum sécurité a été organisé par le service jeunesse au stade Jean Claude AGNERAY pour l'ensemble des classes marchoises de CP en partenariat avec la police nationale, la police municipale, les sapeurs-pompiers, les enseignantes, le Club cœur et santé, la Fédération française de cardiologie, le centre social et culturel Jacques-Yves Cousteau et le ministère de l'Éducation Nationale.

L'objectif du forum, en plus du travail réalisé par les enseignants à l'école (exercice anti-intrusion, incendie, confinement...) était d'adopter un comportement responsable par rapport à soi et à autrui.

En fin de matinée et d'après-midi, chaque enfant a reçu une attestation de participation à ce forum de la sécurité.

Les informations générales étant données, nous pouvons passer dès à présent à l'ordre du jour. Madame Léa HUGOT étant absente, je vous propose de désigner monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Quentin WILLAUME procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

1. ELECTIONS SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le renouvellement d'une partie des sénateurs interviendra le dimanche 24 septembre 2023 toute la journée à Arras. **La présence des élus à ce vote est obligatoire.**

Concernant notre commune, dont la population est comprise entre 9 000 et 30 000 habitants, les 33 conseillers municipaux sont délégués de droit et doivent participer au scrutin.

Cependant, M. Pierre-Henri DUMONT, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE et M. Jean-Michel TACCOEN, étant considérés d'ores et déjà comme délégués au vu de leur mandat respectif de Député et Conseillers Régionaux, ils ont dû désigner 3 électeurs marchois pour les remplacer par simple lettre adressée au Maire, respectivement madame Amanda MARTIN, monsieur Jean-Pierre DUMONT et monsieur Mickael LOUCHEZ.

Néanmoins, conformément à l'arrêté du 25 avril 2023, il convient de procéder à l'élection de 9 suppléants, qui seront amenés à prendre part au vote en cas d'empêchement d'un des 33 délégués de droit.

A noter que l'empêchement est une circonstance qui met le délégué dans l'impossibilité de participer à cette élection (maladie, déplacement hors département) ; il doit être établi par des justificatifs. Les motifs de convenance personnelle ne constituent pas un empêchement.

Les suppléants sont élus par les Conseillers Municipaux sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel (idem aux élections municipales). Ils doivent être choisis parmi les électeurs de la commune, ils doivent être de nationalité française et ne pas être privés de leur droit civique et politique.

Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Tout Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste de candidats ; les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Le quorum étant atteint la commune peut constituer le bureau électoral qui comprend madame le Maire comme président et les deux membres les plus âgées et les 2 membres les plus jeunes, soient :

- Monique VAUTIER
- Renée MAGNIER
- Quentin WILLAUME
- Chirstopher BRANCQUART

Le secrétaire de bureau sera Monsieur Quentin WILLAUME

Je vous rappelle les pouvoirs attribués pour ce conseil municipal :

Madame Sophie MILLIEN a donné pouvoir à Véronique DUMONT-DESEIGNE

Monsieur Robert PILLE a donné pouvoir à Raymond LEFEBVRE

Madame Marie-Lyne LAVIEVILLE a donné pouvoir à Dimitri LOUVET

Monsieur Claude JOSSIEN a donné pouvoir à Fabrice MARTIN

Madame Julie VANDEWALLE a donné pouvoir à Sabrina MERCIER
Madame Annie DESORT a donné pouvoir à Laurence LOUCHEZ
Monsieur Patrick FUZELLIER a donné pouvoir à Evelyne FIOLET
Madame Léa HUGOT a donné pouvoir à Quentin WILLAUME
Monsieur Philippe BUTEZ a donné pouvoir à Jean-Michel TACCOEN
Monsieur BOUCHEL William a donné pouvoir à Jean-Paul LEDET

Les listes déposées sont :

Liste présentée par la majorité municipale

- RINGOT Marie-Andrée
- BERNARD Stéphane
- SENICOURT Anne-Marie
- BOURGOIS Florian
- PILLE Lucienne
- DELHEZ Romain
- BRETON Lisbeth
- VERCUCQUE Fabrice
- VERCUCQUE Sylvia

Il s'agit de la seule liste déposée à temps, selon les dispositions du Code Electoral.

Les élus procèdent maintenant aux opérations de vote. Le bureau électoral décompte 31 enveloppes.

Madame le Maire proclame les résultats

La liste de la majorité municipale est élue avec 29 voix et 2 votes déclarés blanc.

Les personnes suivantes sont élues suppléants :

- RINGOT Marie-Andrée
- BERNARD Stéphane
- SENICOURT Anne-Marie
- BOURGOIS Florian
- PILLE Lucienne
- DELHEZ Romain
- BRETON Lisbeth
- VERCUCQUE Fabrice
- VERCUCQUE Sylvia

2 ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Approbation du Procès-Verbal du 31 mars 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

2.2 Affaires Générales - Mandat de membre du Conseil de surveillance d'HABITAT-Hauts-de-France ESH (SA d'HLM) - Acceptation et nomination du représentant

Madame le Maire tenait à revenir sur le logement social et l'obligation de la commune de résorber son déficit conformément à l'article 55 de la loi SRU.

Au 1er janvier 2023, le déficit est de 173 logements sociaux soit un pourcentage de 15,71 %. Pour mémoire, en 2014, le taux était de 12,49 %.

En tant que commune touchant la dotation de solidarité urbaine, nous ne payons pas d'amende SRU au-delà de 15 % de logements sociaux même si l'objectif reste d'atteindre 20 %.

La construction de 58 logements sur la friche au centre du quartier des Dryades dont 26 logements pour personnes âgées et 32 logements intermédiaires est en cours. Les travaux de création des réseaux et voiries ont débuté.

Ce projet a été conçu dans le respect de l'urbanisme environnant notamment dans leur conception architecturale.

Par ailleurs, les 68 logements rue Jacques Prévert seront livrés fin d'année 2023.

Madame le Maire procède à la lecture de la délibération

« Le Président de la société HABITAT Hauts-de-France ESH (SA d'HLM) a sollicité la commune pour occuper un siège au sein de son conseil de surveillance.

Pour mémoire, HABITAT Hauts-de-France est à ce jour le principal bailleur social de la commune, disposant de 324 logements.

Des projets sont d'ailleurs en réflexion pour continuer d'étendre ce patrimoine.

Le partenariat avec cette société est historique puisque déjà en 1966, la commune a acquis une action de son capital.

Depuis la collaboration se poursuit avec par exemple dernièrement la création de 4 logements en extension du foyer de l'âge d'or, de 6 logements à proximité du presbytère et de 18 logements aux Dryades 8.

Je vous propose d'accepter le mandat de membre du Conseil de surveillance d'HABITAT Hauts-de-France ESH (SA d'HLM) et de nommer monsieur Pierre-Henri DUMONT comme représentant ».

ADOpte A L'UNANIMITE

3 FINANCES

3.1 Finances — Subvention de fonctionnement 2023 – Association Union Nationale des Combattants

Madame le Maire souligne le travail de mémoire effectué par les associations patriotiques marchoises qui, au travers de leur action et de leur participation aux événements commémoratifs, permettent aux plus jeunes et à la nation de se souvenir de l'histoire de notre pays et des Marchoises et Marchois qui ont donné leur vie pour que la France soit le pays démocratique d'aujourd'hui.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laurence LOUCHEZ pour présenter cette délibération.

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

« La commune a reçu en retard le 21 mars dernier de l'association Union Nationale des Combattants un dossier de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023.

Compte tenu des éléments communiqués, Madame le Maire propose de leur attribuer pour 2023, une subvention de fonctionnement de 300 € selon les modalités définies dans le projet de délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.2 Marchés Publics – Autorisation de lancement de la consultation et de signature - Marché de services relatif à l'exploitation des équipements et installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments

Madame le Maire évoque que les dépenses liées au chauffage représentent un coût important pour la commune, 242 000 euros HT par an.

C'est pourquoi, il est important que chacun fasse preuve de civisme afin d'utiliser les locaux communaux de manière adaptée.

Ainsi, afin d'améliorer le suivi de l'utilisation des locaux, en lien avec Madame Véronique DUMONT DESEIGNE, adjointe au personnel, Madame le Maire a souhaité réorganiser les services communaux afin de créer des postes de référent pour le complexe Hubert SEBAN, les Dryades et la ferme des aigrettes mais également dans chaque école. L'objectif est de renforcer la présence communale sur le terrain afin de veiller au bon usage des locaux et ainsi de réaliser des économies.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Le marché public actuel pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Marck arrive à échéance le 31 Août 2023.

Ces besoins étant récurrents, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de marché public. Le bureau d'études IHERM MANERGY a été désigné, par le biais d'une consultation sur devis, pour assister la commune dans la passation de cette procédure.

Les prescriptions techniques du nouveau marché entrent dans le périmètre des prestations P1 (fourniture du combustible), P2 (conduite et petit entretien des installations), et P3 (garantie totale des installations).

Le nouveau marché comprendra également les installations de climatisation.

L'estimation de ce futur marché étant fixée à 242 000 € HT par an, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

La durée du marché sera de 5 ans, conformément aux prescriptions en vigueur s'agissant de ce type de prestations.

Le marché public actuel pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Marck arrive à échéance le 31 Août 2023.

Ainsi, Madame le Maire propose de :

- L'autoriser à lancer la consultation relative à l'exploitation des équipements et installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments de la commune de Marck par le biais d'un appel d'offres ouvert sur une durée de cinq ans dont le montant annuel maximal de commandes est fixé à 300 000 € HT ;
- L'autoriser à signer les pièces de marché avec le prestataire retenu et tout acte intervenant en cours d'exécution de marché ».

ADOpte A L'UNANIMITE

3.3 Finances – Remboursement des droits de place de la brocante de Printemps 2023 - autorisation

Madame le Maire explique que la saison culturelle est publiée relativement en avance, dans nos divers supports de communication – réseaux sociaux, guide de l'été, panneaux d'informations - afin de laisser le temps aux administrés de s'organiser lorsqu'un évènement leur plait.

Cette année, un guide de l'été reprenant l'ensemble des manifestations communales et associatives a été distribué à l'ensemble de la population.

Madame le maire souligne le travail effectué par le service Communication qui a élaboré un document original et pratique de par sa forme.

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

« La brocante de Printemps 2023 s'est déroulée cette année dans de très bonnes conditions. Grâce à notre nouveau logiciel de réservation et d'annulations, nous avons 2 personnes à rembourser à l'occasion de la brocante de printemps ; brocante qui a atteint un taux de remplissage de 98 %, dont 77 % de Marckois.

Madame le Maire rappelle que les conditions générales de vente s'appliquant à la billetterie municipale ont été fixées par délibération n° 2020-12-16 en date du 11 décembre 2020.

Elles prévoient un remboursement des droits de place pour la brocante en cas d'annulation pour raisons médicales.

L'article 8 des conditions générales de vente fixe les conditions de remboursement et d'échange des billets ou droits de place.

Mais, dans le cas d'un remboursement à l'utilisateur, il y a lieu de prendre une délibération.

Madame le Maire propose d'autoriser le remboursement à l'utilisateur le souhaitant et selon les pièces justificatives suivantes :

- Le justificatif médical,
- L'autorisation individuelle d'exercer l'activité de revendeur d'objets mobiliers,
- Un RIB au nom de l'utilisateur ».

ADOpte A L'UNANIMITE

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ressources humaines - Recrutement de contractuels sur des emplois permanents

Madame le Maire explique que les agents municipaux travaillent chaque jour avec beaucoup de professionnalisme et offrent aux administrés un service public de qualité et je les en remercie.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

« Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Suite à des vacances d'emplois, des appels à candidatures ont été publiés au Centre de Gestion 62 afin de pourvoir les emplois permanents suivants :

Nombre de postes	Grade	Fonction	Quotité de travail	Échelon de rémunération
1	Rédacteur	Responsable communication événementiel	TC	12
1	Rédacteur	Chargé de communication	TC	6

Considérant qu'il n'est pas possible de pourvoir ces postes par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, il est proposé l'établissement de contrats à durée déterminée de trois ans, renouvelables par reconduction expresse.

La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Le Comité Social Territorial en date du 7 juin 2023 a donné un avis favorable à cette proposition.

Madame le Maire propose d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels sur les emplois permanents de :

- *Responsable communication événementielle*, sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet ;
- *Chargé de communication* sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet ;

pour une durée déterminée de trois ans renouvelables dans la limite de six ans maximums ».

Monsieur Jean-Paul LEDET demande pourquoi cette délibération ne concerne que le service communication.

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE répond que c'est le service dans lequel la commune a des postes à pourvoir.

Le principe de tout recrutement est de donner la priorité aux fonctionnaires pour ensuite si aucun candidat titulaire ou stagiaire de la fonction publique ne postule, recruter des contractuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2 Ressources Humaines – Mise en place des titres restaurant – Modification

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

« Par délibération en date du 6 mars 2023, la collectivité a souhaité attribuer les titres restaurant au personnel de la commune et du CCAS.

Afin de soutenir ses agents notamment dans ce contexte de forte inflation et de perte de pouvoir d'achat, la commune a souhaité mettre en place une action sociale au bénéfice de ses agents comme le prévoit l'article L 731-4 du code général de la fonction publique.

L'action sociale est aussi un outil de management et de gestion des ressources humaines. Elle contribue également à une amélioration sensible des conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant des dépenses ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

En 2022, la commune est intervenue à hauteur de 15 € par mois et par agent pour la mutuelle santé soit un montant annuel de 6 870 €, au niveau de la prévoyance pour un montant de 45 391 € et finance l'amicale du personnel pour 53 500 €.

L'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir (article L 732-2 du code général de la fonction publique).

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

La collectivité souhaite attribuer les titres restaurant au personnel de la commune et du CCAS selon les modalités d'attribution arrêtées par le règlement joint à votre convocation à savoir 1 ticket par jour de présence et par agent d'une valeur faciale de 2,00 € dont 50 % sont pris en charge par la commune.

Les modalités d'attribution ont été modifiées afin de respecter complètement la législation en vigueur.

Le comité social territorial en sa séance du 7 juin 2023 a donné un avis favorable à cette proposition ».

ADOpte A L'UNANIMITE

5 ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

5.1 Cadre de vie - Révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade - convention de partenariat avec le PMCO – autorisation

Madame le Maire explique que la plage des Hemmes de Marck est un élément important de notre patrimoine communal. Son phare, ses dunes, ses phoques, ...

Depuis 2020, un travail est effectué afin de la valoriser et de la rendre accessible à l'ensemble de la population à l'image de la vélo route aménagée entre Marck centre et le Fort Vert qui facilitera son accès.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN MICHEL TACCOEN

« Par courrier, l'Agence Régionale de Santé a sollicité une révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la ville de Marck en date du 17 mai 2023 conformément à la législation en vigueur.

Le profil de baignade identifie les sources de pollution pouvant affecter la qualité des eaux de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs, qu'il définit, dans le cas où un risque de pollution est avéré, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Il doit être procédé à une révision du profil au moins tous les 4 ans pour les baignades classées « bonne » qualité (3 ans pour qualité suffisante et 2 ans pour qualité insuffisante),

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, le PMCO est engagé depuis plusieurs années dans la révision des profils de baignade des plages de la Côte d'opale et propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude afin de promouvoir une vision homogène sur le littoral, de réaliser des

économies d'échelles en recourant à un prestataire unique et d'atteindre le seuil plancher de financement de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Le coût de la révision s'élève à environ 8 500 € TTC à 10 000 € TTC et l'Agence de l'Eau subventionne l'étude à hauteur de 50 %,

Le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier joint à la convocation qui prévoit un remboursement, sur présentation des résultats de l'étude et des factures afférentes, des 50 % restants au PMCO par la commune, soit 4 250 € TTC à 5 000 € TTC.

Madame le Maire propose d'approuver la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage du PMCO et de l'autoriser à signer la convention annexée et tous les documents éventuels inhérents à cette opération ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Cadre de vie - Rétrocession du parking, parcelle AH 278 « Résidence Les Cyprès » - Autorisation

Madame le Maire rappelle que malgré un budget de plus en plus contraint, la commune met un point d'honneur à poursuivre l'entretien de ses voiries.

L'entretien du patrimoine est une priorité mais en fonction des moyens financiers à disposition.

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Par courrier, la société HABITAT Hauts-de-France a sollicité la rétrocession, pour l'euro symbolique, du parking situé en section AH parcelle 278 d'une surface de 264 m² « Résidence LES CYPRES » sise allée des cyprès.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif reçu par Madame le Maire, avec l'assistance du Cabinet FONCIER 62/59 à ARRAS.

Monsieur Raymond LEFEBVRE agira au nom et pour le compte de la Commune conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire authentifiera l'acte administratif et Monsieur le 1er adjoint signera par délégation du conseil municipal pour représenter la commune.

Madame le Maire précise qu'après acquisition en domaine privé communal, l'immeuble fera l'objet ultérieurement d'un transfert de domanialité domaine privé communal vers le domaine public communal conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière.

La présente acquisition est dispensée de l'évaluation des domaines, son montant étant inférieur à 180 000 Euros.

La présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 COMMERCES DE PROXIMITE

6.1 Soutien aux commerçants marchois – Création de bons d'achat - Autorisation

Avant de passer la parole à Madame DUMONT-DESEIGNE pour présenter la prochaine délibération, Madame le Maire rappelle le soutien apporté par la commune à ces commerçants et au monde économique.

La commune a créé dès 2020 des bons d'achat pour la distribution du colis des aînés par le C.C.A.S. remplaçant le traditionnel colis contenant des produits alimentaires.

Renouvelé chaque année depuis, cette opération a permis de soutenir l'activité des commerces en injectant environ 270 000 euros en 3 ans.

De même, lors des consultations d'entreprises, un regard attentif est toujours posé sur les propositions des entreprises marchoises ; malheureusement, la commune est tenue de respecter le code de la commande publique ne permettant pas toujours de privilégier les entreprises locales.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

« Afin de favoriser les commerçants de la commune et inviter les Marchois à consommer local, il a été décidé de distribuer des bons d'achats aux administrés lors de certaines manifestations nécessitant la distribution de cadeaux ou lots.

Ces bons d'achats seront exclusivement utilisables dans les commerces Marchois ayant décidé d'être partenaires de l'opération.

Ces bons d'achats seront distribués pour la première fois lors de la cérémonie des nouveaux arrivants du 24 juin 2023. Toutefois, le principe des bons d'achats peut être remis en place ultérieurement et la présente convention est applicable pour chaque opération.

La liste des commerçants et des bénéficiaires marchois sera fixée par certificat administratif et sera transmise au comptable lors du mandatement.

Les conditions de gestion de ces bons d'achats sont définies par la convention annexée à la présente délibération et qui sera signée par chaque commerçant partenaire.

Madame le Maire propose approuver cette proposition et de l'autoriser à signer la convention en annexe avec les commerçants souhaitant s'associer à l'opération ainsi que tout document à intervenir ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7 COMMUNICATIONS DIVERSES

7.1 Manifestations

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

« Les événements passés :

- Le 2 avril, des centaines d'exposants et des milliers de personnes se sont déplacés à la traditionnelle brocante de printemps pour profiter de bonnes affaires. Malgré un temps un peu frais, les Marchois ont assisté une nouvelle fois à une belle fête conviviale. J'en profite pour remercier pour les services pour l'organisation de ce bel événement.
- Les 15 et 16 avril, les Marchois ont pu vivre le premier Salon du Bien-Être organisé dans la commune. Plus d'un millier de personnes s'est rendu au complexe des Dryades pour

découvrir ou redécouvrir différents professionnels et atelier autour du bien-être. Au total, une quarantaine d'exposants ont pu partager leur passion durant le week-end. Autre première fois, le 15 avril dans le hall des Dryades avec l'élection de Miss Cooking. Toute la journée, les miss, dont Miss Marck et ses dauphines, ont cuisiné en présence de grands chefs. Ce fut un réel succès.

- Le 19 avril, plus de mille enfants et parents ont assisté au spectacle Au Bal Masqué de Cendrillon au complexe Hubert SEBAN. Un spectacle féérique qui a ravi les petits et les grands.
- Le 5 mai, plus de 300 personnes ont ri au complexe Hubert SEBAN devant la pièce de théâtre Une Envie Folle. Entre quiproquos, situations burlesques et cocasses, les spectateurs ont eu droit à une belle soirée riche en rires.
- Le 12 mai, devant un complexe Hubert SEBAN comble, les élèves des collèges Boris Vian de Marck, de l'Europe d'Ardres et les CM1 de l'école des Hautes-Communes ont fait le spectacle. Durant plus d'une heure, ils ont enchaîné les grands standards français et internationaux en chœur, ensemble. Bravo aux élèves mais aussi aux professeurs pour ce beau spectacle.
- Le 2 juin, vous avez été nombreux à participer à la fête des voisins. Les élus du conseil municipal sont d'ailleurs allés à la rencontre de plusieurs d'entre vous pour échanger et passer un moment convivial.

Les événements à venir :

- Du 17 au 20 juin, c'est le retour de la Ducasse sur la place de l'Europe. Les nombreuses attractions s'installeront face à la mairie pour le plus grand bonheur des plus jeunes. Tous pourront profiter des joies des auto-tamponneuses, des manèges à sensation et des carrousels de 15h à 22h le week-end et de 16h à 22h les lundi et mardi.
- Les 15 et 19 juin, les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles des Hautes-Communes et de l'Aéroport vont réaliser un spectacle théâtral au complexe Hubert SEBAN. C'est l'aboutissement d'un beau projet entrepris avec la comédienne Camille ELLEBOUDT
- Le 24 juin, la commune accueillera les nouveaux arrivants au cours d'une cérémonie qui nous permettra de leur souhaiter la bienvenue.
- Ce 24 juin également, la ville de Marck fête l'été en grande pompe sur la Place de l'Europe avec de nombreuses animations pour les petits et les grands de 14h à 19h. Au total, 14 structures gonflables et activités totalement gratuites seront installés sur le parvis de la mairie.
- Le 30 juin, c'est la traditionnelle boum du CMJ au complexe Hubert SEBAN de 19h à 21h. L'occasion pour les jeunes Marckois de fêter la fin d'année ensemble et...en musique !
- Dès le 5 juillet, c'est le début des festivités de Marck & l'Été. Au programme : 7 dates dans sept quartiers de Marck pour vous offrir des animations au plus proche de vous. Le programme complet est à retrouver sur le guide de l'été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et sur le site internet.

7.2 Jeunesse

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Les évènements passés :

- Lundi 10 avril : La chasse aux œufs a réuni de nombreuses familles tout au long de la journée à la ferme des Aigrettes, la matinée était réservée aux enfants de maternelle et l'après-midi réservée aux élémentaires. Nouveauté cette année, des structures gonflables étaient présentes à la journée et un nouveau grand jeu avait été réalisé par le Conseil Municipal des Jeunes.
- Vendredi 14 avril : Le cross des écoles s'est tenu au stade de Marck avec l'ensemble des élèves de CM2 des écoles marchoises et de Guemps. Il a été organisé par la municipalité de Marck, les écoles de Marck, l'AS Marck Athlétisme et les parents bénévoles. Un grand merci à Sandrine Chevalier pour l'organisation de ce dernier cross de sa carrière professionnelle.
- L'accueil de loisirs ainsi que les stages poney et natation ont très bien fonctionné aux vacances du printemps.
- Le Conseil Municipal des Jeunes a réalisé avec le service communication sa 1ère parution « Le p'tit marchois » qui est disponible sur le site de la ville et quelques exemplaires sont en cours de distribution dans les écoles.

Les événements à venir :

- Les kermesses des écoles se dérouleront le samedi 17 juin pour les Hemmes, le vendredi 23 juin pour les Hautes-Communes et l'élémentaire du Moulin, le samedi 24 juin pour la maternelle du Moulin, le 1er juillet pour l'école de l'aéroport.
- Le conseil municipal des jeunes va réaliser des vidéos avec le service communication sur le thème de la sécurité.
- La boum des jeunes pour les élèves du CM2 à la 3e aura lieu le vendredi 30 juin de 19h à 21h au complexe Hubert SEBAN. Les inscriptions se font via le site municipal.
- Un grand jeu géocaching sera proposé à la population le lundi 10 juillet après-midi.
- L'accueil de loisirs d'été approche à grands pas, il fonctionnera du 10 juillet au 25 août ».

7.3 CCAS

INTERVENTION DE MADAME SABRINA MERCIER

- **« Événements passés :**

Le jeudi 1 juin 2023 a été célébrée la **fête des pères et des mères** au sein de la Résidence de l'Age d'Or : distribution de 59 roses et de 30 bouteilles de vin offerts aux résidents de l'Age d'Or et aux aînés présents lors du repas au foyer.

- **Événements à venir :**

Le mercredi 14 juin se déroulera le traditionnel **repas de la ducasse des aînés** au Complexe Hubert SEBAN de 12h00 à 19h00.

Le tarif est de 26 € pour les Marchois, et de 31€ pour les extérieurs et moins de 65 ans.

L'animation sera réalisée par le duo Varetz Michel et Varetz Stéphane.

La restauration sera assurée par le traiteur Aux délices du Palais (Monsieur FINOT Nicolas).

Les inscriptions ont été clôturées, 133 personnes seront ravies de partager ce moment de convivialité ».

7.4 Travaux

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Voie douce

Commencés en septembre 2022, les travaux de la voie douce, Avenue de Verdun, reprendront dans le courant du mois de juin avec la pose d'un béton ocre.

Ces travaux sont réalisés par le Conseil Départemental du Pas de Calais.

Rue des Sapins

SFR doit encore enfouir ses réseaux. Il reste l'enrobé des trottoirs à réaliser ainsi que le marquage au sol. Les travaux seront terminés pour la fin du mois.

Vidéo- surveillance

Dans le cadre du projet TERMINUS, les différentes caméras de vidéo-surveillance ont été installées. Elles sont opérationnelles.

Pour rappel, ce projet financé par les anglais, permettra de contrôler la pression migratoire sur Marck. Les images sont visionnées par notre CSU, Centre de Supervision Urbain, et bientôt par le centre de supervision de la Police Nationale à Arras.

Vidéo-verbalisation

Ce projet de vidéo-verbalisation a pour objet de sécuriser les enfants de la commune lors des entrées / sorties aux abords des écoles.

Le génie civil a été réalisé. Le système est aujourd'hui opérationnel.

Skatepark

La société a été retenue. Une réunion concernant le démarrage des travaux a eu lieu le 5 juin.

Pour la satisfaction de tous, les travaux de terrassement commenceront pendant les vacances.

Travaux des Hautes Communes

Après les 2 premières tranches de travaux qui consistaient à réhabiliter les rues de Flandres, Ardennes et Artois, c'est la 3^{ème} et dernière phase des travaux qui débute. Ceci consiste à l'aménagement et l'embellissement de la placette, ainsi que la rue de Normandie.

L'aménagement de cette placette sera qualitatif. En effet, celle-ci sera aménagée en pierre bleu et la végétalisation sera réalisée avec des essences locales.

La fin des travaux de cette 3^{ème} tranche qui finalisera l'ensemble des travaux de réhabilitation du quartier des Hautes Communes se terminera à la fin du mois de juillet 2023 ».

ARTICLE L. 2122-22 du CGCT

- Décision n° 2023-DEC-03-02 Régie de recettes Animations Marck – Fixation tarif Com Opale
- 2023-DEC-03-03 à 2023-DEC-03-05 : Fusion de la régie de Recettes Facturation des Clés avec la régie de recettes Location de remorques
- Décision n° 2023-DEC-04-01 Régie de recettes Pêche sur l'étang des Dryades – Suppression
- Décisions n° 2023-DEC-05-01, 2023-DEC-05-02 et 2023-DEC-05-04 : Fusion de la régie de recettes Location de matériel de sonorisation avec la régie de recettes Location de salles
- Décision n° 2023-DEC-05-03 Régie de recettes « Jeunesse » - Fixation des tarifs du séjour été 2023

Ainsi s'achève notre conseil municipal, merci à tous d'y avoir participé.

Nous devrions avoir un dernier conseil municipal avant l'été.

LA SEANCE SE TERMINE A 19h30